

# Convocation et Ordre du jour de l'A.G.O

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le vendredi 27 Avril 2012 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 31 mai 2012 à 10 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011.
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2011.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011,
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

**Le Conseil d'Administration**

**« ADWYA S.A »**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11 000 000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa  
M.F : 014346YAM 000----- RCS : B164701996

**Projet de résolutions  
de l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 31 Mai 2012**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos 31 décembre 2011, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2011, approuve les états financiers de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux articles 200 et suivant du code des sociétés commerciale et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2011

Cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2011 qui est de 1 181 572,433 DT.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- o Bénéfice net 1 181 572,433 DT
- o Réserves légales 0
- o Solde disponible 1 181 572,433 DT
- o Affectation au poste des réserves ordinaires 1 181 572,433 DT

Cette résolution est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer à chaque membre du conseil la somme de Sept mille Dinars (7000 DT brut) à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2011.

L'assemblée générale décide d'allouer à chaque membre du comité permanent d'audit la somme de cinq mille Dinars (5000 DT brut) à titre de rémunération pour l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à .....